

Réunion du : 25 mai 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 36

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Anaïs TENAILLE

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U18 D2 - Match N° 51928.2, CS Corbigny 1 / E-Marzy 1 du 27 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 3 juin**
Demande acceptée.

Championnat U15 D2 - Match N° 51836.1, E- Rcncs-Marzy 1 / E-Snid-Esn 2 du 27 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 3 juin 17h30.**
Demande acceptée.

Championnat U15 D1 - Match N° 51810.2, CS Corbigny 1 / US La Charité 1 du 27 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 3 juin.**
Demande refusée.

- **Le club de La Charité a déjà une rencontre de reprogrammée à cette date contre US Cosne.**
- Amende au club de La Charité pour réponse hors délai **10€**
- ✓ La commission signale aux deux clubs que la seule date possible de report reste le mercredi 31 Mai. Toutefois cette possibilité sera considérée comme « joué sans accord de la commission ».

2 – RENCONTRE(S) REPOSITIONNEE(S)

Championnat U15 D1 - Match N° 51806.2, US Cosne 2 / FC Nevers 1 du 6 mai.

- **La commission repositionne cette rencontre au mercredi 31 mai à 18h00.**

3 – FOOT A 8

3.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U13 D1 - Match N° 51662.2, ASA Vauzelles / RC Nevers-Challuy-Sermoise 1 du 27 mai.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour jouer cette rencontre à 19h00.**
Demande acceptée.

Championnat U13 D3 poule B - Match N° 51737.2, ASA Vauzelles 2 / SNID 3 du 27 mai.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 3 juin**
Demande acceptée.

Championnat U13 D3 poule C - Match N° 51749.2, CS Chantenay 1 / E-Cercy 1 du 20 mai.
La commission prend connaissance **du report de cette rencontre au 3 juin.**
Demande acceptée.

- **Amende 10€ au club de CS Chantenay pour réponse hors délais.**

3.2. Forfait non déclaré.

Championnat U13 D1 - Match N° 51659.2, CS Corbigny 1 / US La Charité 1 du 20 mai.

- Forfait non déclaré de l'équipe de l'US La Charité 1, match perdu par pénalité 0/3, -1 point.
Amende 70€

Championnat U13 D2 poule A - Match N° 51720.2, ASL St Père 1 / FC Nevers 2 du 20 mai.

- Forfait non déclaré de l'équipe de FC Nevers 2, match perdu par pénalité 0/3, -1 point.
Amende 70€.

Championnat U13 D3 poule B - Match N° 51734.2, E-St Pierre-SLA 1 / AFGP 58 3 du 17 mai.

- Forfait non déclaré de l'équipe de l'E-St Pierre-SLA 1, match perdu par pénalité 0/3, -1 point.
Amende 70€.

4 - COUPE(S) DEPARTEMENTALE(S)

Finales de coupes Départementales le dimanche 18 juin à La Charité.

Equipes qualifiées :

- U15 consolante : UF La Machine – CS Corbigny. **Les équipes sont convoquées à 8h30.**
- U18 consolante : US Cosne – CS Corbigny. **Les équipes sont convoquées à 11h15.**
- U15 principale : US Cosne – FC Nevers. **Les équipes sont convoquées à 13h30.**
- U18 principale : FC Nevers Banlay – AFGP 58. **Les équipes sont convoquées à 15h30.**

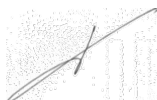
5 -RETOUR DE DECISION – Commission Statuts & Règlements

RAS

6 – INFO CLUBS

La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report sur la dernière journée du 10 juin.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.